

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_241219_125

portant sur

AVENANT N° 1 AU LOT N° 3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX AU COMPLEXE ANDRÉ BEAUMONT RELATIF AU PROJET GLOBAL DE REQUALIFICATION DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS ET DU COLLÈGE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n° MLDC_240709_087 du 9 juillet 2024 relative à l'attribution à la Société Languedocienne d'Aménagements du lot n° 3 du marché de travaux au complexe André Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus values sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché de travaux au complexe André Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège avec la Société Languedocienne d'Aménagements afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n° 1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à quatorze-mille-sept-cent-quatre-vingts euros Hors Taxes (14 780,00 € HT) soit dix-sept-mille-sept-cent-trente-six euros Toutes Taxes Comprises (17 736,00 € TTC), introduit un écart de sept virgule quatre vingt dix pourcent (7,90%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à deux-cent-un-mille-sept-cent-quatre-vingts euros Hors Taxes (201 780,00 € HT) soit deux-cent-quarante-deux-mille-cent-trente-six euros Toutes Taxes Comprises (242 136,00 € TTC),

- **ARTICLE 4** : De préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 21, article 2138, programme 23,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20241219-lmc115006A-AR-
1-1

Date de télétransmission : 19/12/24

Date de publication : 20/12/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix neuf decembre deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

Signé électroniquement par:



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mairie de LODEVE
Place de l'Hôtel de ville
34 700 LODEVE.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOCIETE LANGUEDOCIENNE D'AMENAGEMENTS

591 Avenue de la République
34 700 LODEVE
Tél. : 04 67 46 08 060
N° siret : 39810902500013

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

COMPLEXE ANDRE BEAUMONT REQUALIFICATION DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIR REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEUR ET DU COLLEGE

Lot 3 : RESEAUX SECS

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **26/07/2024**.....

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **Délai global 5 Mois : 1 mois de préparation + 4 mois de travaux.**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : **Solution de Base**

- Taux de la TVA : **20.00%**
- Montant HT : **187 000.00 €**
- Montant TTC : **224 400.00 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne :

- L'adaptation du marché initial pour le déplacement de l'armoire de commande et raccordement après comptage général. Cette adaptation ne présente pas d'incidence financière
- La réalisation de travaux supplémentaires relatifs à l'amenée des réseaux secs depuis l'avenue VALLOT jusqu'aux futurs bâtiments (Opération PIRO) non prévus initialement. Suivant (Détail fourni par SLA)

Ces modifications présentent une incidence financière sur le montant initial du marché (Cf. détail en annexe).

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA 20 %
- Montant HT : 14 780.00 €
- Montant TTC : 17 736.00€
- % d'écart introduit par l'avenant **+7.90 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20.00%**
- Montant HT : **201 780.00 €**
- Montant TTC : **242 136.00 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
S.L.A.		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour la maîtrise d'ouvrage : A : , le
Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

